



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE JUDO DU BAS-RHIN

Maison départementale des Sports
4 rue Jean Mentelin – BP95028
67035 STRASBOURG Cedex 2
☎ 03 88 26 94 09 ✉ mail@judo67.fr

FICHE D'APPEL À CANDIDATURE INDIVIDUELLE OLYMPIADE 2024 - 2028

ELECTION DES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Art. 9 des statuts de comité et Art. 6 du règlement intérieur fédéral

Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur fédéral, **l'assemblée générale qui procède à l'élection du comité directeur du comité désigne pour la durée de l'olympiade deux (2) représentants des enseignants, une femme et un homme.**

Chaque représentant doit :

- être licencié dans un « club » affilié ayant son siège et ses activités sur le territoire de l'organisme qui l'élit ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- être titulaire d'un diplôme inscrit au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP) permettant l'enseignement d'une discipline fédérale ;
- être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité ;
- être en exercice au moment de son élection.

IDENTITE - FONCTION

CANDIDAT(E)

NOM Prénom Sexe

Adresse

Code postal Ville

Date/lieu de naissance Nationalité

Profession

☎ portable Email-@

N° de licence *de la saison en cours*

Club d'appartenance où l'enseignant est licencié N° d'affiliation du club.....

Club où l'enseignant exerce N° d'affiliation du club

Diplôme d'enseignant (joindre copie) :

N° du diplôme :

N° carte professionnelle (joindre copie) :

Grade Date d'obtention du grade

FONCTIONS ACTUELLES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

FONCTIONS ANTERIEURES AU SEIN DU JUDO FRANÇAIS

Niveau Fédération

Niveau Région

Niveau Département

Niveau Club

AUTRES FONCTIONS DANS LE MOUVEMENT SPORTIF, ASSOCIATIF ET AUTRES

.....

ATTESTATION - cocher les réponses correspondantes

Le (la) soussigné(e) certifie :

- être licencié dans un « club » affilié ayant son siège et ses activités sur le territoire de l'organisme qui l'élit ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- être titulaire d'un diplôme inscrit au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP) permettant l'enseignement d'une discipline fédérale ;
- être titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité
- être en exercice au moment de son élection.

Fait à le Signature

DEPÔT DE CANDIDATURE

La présente attestation est déposée conformément à l'Article 10 des statuts de Comité.

Elle doit parvenir **40 JOURS AVANT LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE SOIT AVANT LE**

SAMEDI 5 MAI 2024 (date de dépôt).

Le dépôt de candidature peut s'effectuer :

- **Par courriel à l'adresse mail@judo67.fr**
Un accusé de réception de votre candidature vous sera envoyé dans un délai de 3 jours maximum.
- **Physiquement au Comité contre un récépissé de dépôt** délivré sur place à l'adresse suivante :
Uniquement les jeudis matin (9h -12h)
Bureau du Comité de Judo - Maison départementale des Sports
4 rue Jean Mentelin - 67200 STRASBOURG
- **Par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante :**
Comité départemental de Judo
Maison départementale des Sports
4 rue Jean Mentelin
BP95028
67035 STRASBOURG CEDEX
dans ce cas le cachet de la poste de la date d'envoi de la LR / AR fera foi.

Partie réservée au Comité

Candidature enregistrée le _____

- reçue par : lettre recommandée avec accusé de réception
- déposée au comité contre récépissé

Visa de réception en qualité de _____

Signature